

## **FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

### **YLPON NETTOYANT LAVE-VITRES**

**Réf. DA031 – Bidon 5 L**

---

#### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : WCL 3.4% FRESHNESS – DARK BLUE

Code du produit : 3002732

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : McBRIDE CE IEPER (YPLON S.A.).

Adresse : Paddevijverstraat 49.8900.IEPER.BELGIUM

Téléphone : +32 (0) 57 22 89 22. Fax : .

[product.legislation@mcbride.eu](mailto:product.legislation@mcbride.eu)

France : INRS / ORFILA : 0145425959

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +32 02 264 96 36

Société/Organisme : FRANCE : Centre antipoison/Antigif Centrumwww.centreantipoison.be.

---

#### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Peut produire une réaction allergique (EUH208)

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnel (voir les sections 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnel (voir les sections 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la section 15).

Le mélange est utilisé sous forme de pulvérisation

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Étiquetage additionnel :

EUH208 Contient MÉLANGE DE : 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [NO. CE 247-500-7] :  
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [NO. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction  
allergique

Conseils de prudence – Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants

P103 Lire l'étiquette avant utilisation

Conseils de prudence – Prévention :

P260 Ne pas respirer les brouillards

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)  $\geq 0.1\%$  publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	67/548/CEE	Nota	%
INDEX : 603-002-00-5 CAS: 64-17-5 EC: 200-578-6 REACH : 01-2119457610-43  ALCOOL ETHYLIQUE	GHS02 Dgr Flam. Liq. 2, H225	F F ;R11	[1]	2.5 <= x % < 10
INDEX : 613-167-00-5 CAS : 55965-84-9  MELANGE DE 5-CHLORO-2-METHYL-2H- ISOTHIAZOL-3-ONE [NO. CE 247-500-7] ; 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3- ONE [NO. CE 220-239-6] (3 :1)	GHS06, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 3, H331 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1	T,N T;R23/24/25 C;R34 Xi;R43 N;R50/53		0 <= x % < 2.5

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau :

- En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion :
- Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.
- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés  
Aucune donnée n'est disponible.
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
Aucune donnée n'est disponible.

---

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Non inflammable.
- 5.1. Moyens d'extinction
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.  
Ne pas respirer les fumées.  
En cas d'incendie, peut se former :  
- monoxyde de carbone (CO)  
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
- oxyde d'azote (NO)  
- dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)
- 5.3. Conseils aux pompiers  
Aucune donnée n'est disponible.

---

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.  
Pour les non secouristes :  
Pour les secouristes :  
Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement  
Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.  
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.
- 6.4. Référence à d'autres sections  
Aucune donnée n'est disponible.

---

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

- Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.
- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Se laver les mains après chaque utilisation.
- Prévention des incendies :  
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
- Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 21/06/2010) :

CAS	VME :	VME :	Dépassement	Remarques
64-17-5	500 ml/m <sup>3</sup>	960 mg/m <sup>3</sup>	2(II)	DFG. Y

- France (INRS - ED984 :2012) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m <sup>3</sup> :	VLE-ppm :	VLE-mg/m <sup>3</sup> :	Notes :	TMP N° :
64-17-5	1000	1900	5000	9500	-	84

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Éviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique :	Liquide Fluide.
Hygroscopicité :	N/A
Seuil olfactif :	N/A
Formule brute :	N/A
Granulométrie :	N/A

Masse volumique apparente (tassé) :	N/A
Masse volumique apparente (non tassé) :	N/A
Taille des particules :	N/A
Angle de talus :	N/A
Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement	
pH en solution aqueuse :	7.00 +/- 0.5
pH :	7.00 +/- 0.5
	Neutre
Point/intervalle d'ébullition :	Non concerné
Point d'éclair :	72.00 °C
Inflammabilité (solide, gaz) :	N/A
Dangers d'explosion, limite inférieur d'explosivité (%) :	N/A
Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) :	N/A
Propriétés comburantes :	N/A
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné
Densité de vapeur :	N/A
Miscibilité :	N/A
Hydrosolubilité :	Soluble. N/A
Liposolubilité :	N/A
Coefficient de partage n-octanol/eau :	N/A
Viscosité :	N/A
Taux d'évaporation :	N/A
Point/intervalle de fusion :	Non concerné
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non concerné
Point/intervalle de décomposition :	Non concerné
Conductivité :	N/A
% COV :	N/A
Couleur :	Caractéristique
Odeur :	Caractéristique
9.2. Autres informations	
Pouvoir rotatoire :	N/A
Indice de réfraction :	N/A
Indice de fluidité :	N/A
Constante de Henry :	N/A
Constante de dissociation :	N/A
Potentiel d'oxydoréduction :	N/A
Tension superficielle :	N/A
Tension de surface :	N/A
Enthalpie de fusion :	N/A
Enthalpie de vaporisation :	N/A
Enthalpie de polymérisation :	N/A
Pression critique :	N/A
Température critique :	N/A

---

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible

#### 10.4. Conditions à éviter

Éviter :

- le gel

#### 10.5. Matières incompatibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

---

### SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

##### 11.1.1 Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances

##### 11.1.2 Mélanges

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

Monographie(s) du CIRC (Centre international de Recherche sur le Cancer) :

CAS : 64-17-5 : CIRC Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.

---

### SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

##### 12.1.1 Substances

##### 12.1.2 Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

---

### SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

---

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage. Transport .

---

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

-Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

-Directive 67/548/CEE et ses adaptations

-Directive 1999/45/CE et ses adaptations

-Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 618/2012

-Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013

-Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

-Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

-parfums

-agents conservateurs

Mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no. Ce 247-500-7] ; 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one [no.ce 220-239-6] (3 :1)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

---

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations

Phrases de sécurité :

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion
- H311 Toxique par contact cutané
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H331 Toxique par inhalation
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- R 11 Facilement inflammable
- R 23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
- R 34 Provoque des brûlures
- R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
- R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse ( Water Hazard Class).